

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal
Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 19 Mars 1895

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 15 mars 1895, le Prince a nommé M. Joseph Marquet, marguillier de la paroisse Sainte-Dévote, en remplacement de M. Eugène Douhin, décédé.

NOUVELLES LOCALES

Une fête suivie de bal sera donnée demain soir mercredi 20 mars, au Palais.

A cette occasion, un train spécial sera formé à Nice, à 9 heures du soir (avec arrêts à Villefranche, Beaulieu et Eze) pour amener les invités à Monaco.

Pour le retour, un autre train spécial partira de Monaco à 3 heures du matin.

Vers 8 heures et demie, samedi matin, la canonnière l'Achéron, de l'escadre de la Méditerranée, est entrée dans notre port; elle venait assister à nos régates.

M. le Capitaine de frégate Coreil, Commandant de ce navire, s'est rendu immédiatement chez M. le Consul de France et a fait avec lui quelques visites, à M. Dugué de Mac Carthy, Secrétaire Général, faisant fonctions de Gouverneur Général en l'absence de S. Exc. M. Olivier Ritt; à M. le Maire de Monaco, etc.

A 11 heures, l'Achéron ayant arboré le pavillon Princier, a salué la Principauté de vingt et un coups de canon, et une salve semblable, tirée de la batterie où le pavillon français avait été hissé, a répondu au salut de l'Achéron.

A 3 heures, M. Dugué de Mac Carthy, ainsi que M. le Comte Gastaldi, ont rendu à M. le Commandant Coreil les visites qu'il leur avait faites.

Hier, M. le Commandant de l'Achéron a eu l'honneur d'être reçu par le Prince.

Nous avons appris avec regret la mort de M. le baron André Podesta, syndic de la ville de Gênes.

M. le baron Podesta était Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Ses obsèques solennelles ont eu lieu samedi dans l'église cathédrale Saint-Laurent de Gênes, au milieu d'une foule immense.

M. le Capitaine Gastaldi, Officier d'ordonnance du Prince, représentait Son Altesse Sérénissime à cette imposante et populaire cérémonie.

RÉGATES DE MONACO

PREMIÈRE JOURNÉE

Dimanche, un temps véritablement printanier a favorisé les luttes nautiques organisées par la Société des Régates. Jamais notre port n'a présenté coup d'œil plus pittoresque et plus animé. Près de 50 bâtiments, yachts à vapeur et voiliers, s'y trouvaient, tous pavoisés. S. A. R. le Prince de Galles était à bord de la *Britannia*

Le boulevard de la Condamine, l'avenue de la

Porte-Neuve, celle de Monte Carlo et les terrasses du Casino étaient couverts de spectateurs.

La Société Philharmonique prêtait, comme toujours, son gracieux concours aux régates.

On ne saurait trop remercier M. le baron Arthur de Rothschild, dont le magnifique yacht *Eros* rehaussait l'éclat de la fête, le jour par sa belle décoration, le soir par son illumination et ses projections électriques.

Une tribune avait été installée pour recevoir les autorités et les invités.

Voici les résultats :

7^e SÉRIE. — 4 engagés, 4 partants. 1^{er}, *Britannia*, à S. A. R. le Prince de Galles — 2^e, *Ailsa*, à M. Walker — 3^e, *Walkyrie*, au Commandeur Florio (réclamations).

6^e SÉRIE. — 3 engagés, 3 partants. 1^{er}, *Cristoforo-Colombo*, à M. Louis Onetto — 2^e, *Aranella*, à S. A. R. le Duc de Mecklembourg — 3^e, *Bebelle*, au Vicomte de Saussine.

5^e SÉRIE. — 4 engagés, 4 partants. 1^{er}, *Dacotah*, à M. Allan, américain — 2^e, *Yvonne*, à M. Max Nothang — 3^e, *Saint-Martial*, au Vicomte de Rochechouart.

4^e SÉRIE. — (Réclamations), il y avait 5 partants.

3^e SÉRIE. — 3 partants. 1^{er}, *Falstaff*, au Comte de Luserna — 2^e, *Niké I^{er}*, à M. Charles Gibert — 3^e, *Pirata*, à M. Corradi.

2^e SÉRIE. — 3 partants. 1^{er}, *Chechette*, à M. Picon — 2^e, *Douschk* — 3^e, *Fay*.

1^{re} SÉRIE. — 3 partants. 1^{er}, *Talisman*, à M. Lec Barbet — 2^e, *Fiferlin*, à M. Maurel — 3^e, *Flasch*.

1^{re} CLASSE. — 2 partants. 1^{er}, *Ondine*.

2^e CLASSE. — 3 partants. 1^{er}, *Saint-Paul* — 2^e, *Trois-Sœurs* — le troisième a renoncé.

AVIRON. — Embarcations de plaisance. 1^{er}, *Hirondelle* — 2^e, *Saint-Jean*, à M. Marci — 3^e, *Saint-Jean*, à M. Biancheri.

BATEAUX ARMÉS EN PÊCHE. — 1^{er}, *Jean-Augustin* — 2^e, *Hortense-Louis*.

EMBARCATIONS DE COMMERCE. — 1^{er}, *Gambetta* — 2^e, *Reine-des-Anges*.

YOYOUS. — *Skiroto*, à M. Jean Marquet — 2^e, *Trompette*.

BATEAUX PLATS. — 1^{er}, *Tota* — 2^e, *Angèle*.

Marine militaire. — 1^{er}, *Cornette* — 2^e, baleinière n° 1 — 3^e, baleinière n° 2.

Hier soir, à 8 heures, un banquet donné à l'hôtel de Paris réunissait les invités de la Société des Régates: S. Exc. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général; M. l'Amiral baron Lagé; M. le Consul de France; le Commandant de l'Achéron; M. le Comte Gastaldi, Maire de Monaco; M. Dugué de Mac Carthy, Secrétaire Général du Gouvernement; M. le Baron Arthur de Rothschild; les présidents ou délégués des sociétés nautiques du littoral et des sociétés monégasques, etc., etc.

Au dessert, S. Exc. M. Olivier Ritt s'exprime en ces termes :

Messieurs,

Ce m'est à la fois grand honneur et profonde satisfaction d'avoir à vous proposer ce soir le premier toast.

De tous les genres de luttes pacifiques, de toutes les formes de progrès réels, les concours nautiques sont incontestablement les plus sains pour le corps et pour l'âme,

ceux qui doivent inspirer le plus d'intérêt et recevoir le plus d'encouragements. Aux péripéties de ces combats, qui ne font pas de victimes, s'ajoute l'attrait même des armes qu'on y emploie. Est-il, en effet, rien de plus élégant que ces carènes élancées, de plus gracieux que ces voilures aériennes, de plus alerte et de plus hardi que l'allure des marins dont on ne peut voir les manœuvres, sans se rappeler que leur ardeur, ici dépensée en jeux courtois, est toujours prête à s'employer, sans compter avec la vie, au sauvetage des malheureux en perdition.

De pareils concours ne pouvaient manquer d'être accueillis avec enthousiasme sur cette côte d'azur, où afflue chaque année, de tous les pays de la terre, une société d'élite, accoutumée aux distractions les plus distinguées et devant aimer le spectacle d'une des plus nobles conquêtes de l'homme, de son triomphe sur un élément redoutable entre tous.

Le Souverain éclairé de cette Principauté enchantée est tout spécialement préparé par son expérience, non sans gloire scientifique, des choses de la vie maritime, à prêter tout son appui aux Sociétés des régates. Aussi est-ce avec l'acquiescement de S. A. S. le Prince de Monaco, et en son nom, que je viens apporter :

Vives félicitations à la Société des Régates de Monaco, dont le président et tous les membres du comité ont rivalisé de zèle pour donner aux fêtes actuelles le plus d'éclat possible ;

Compliments à tous les lutteurs, propriétaires, commandants et équipages ;

Salut et hommage au faisceau de leurs pavillons nationaux, confondus dans un seul trophée sympathique ;

Applaudissements à tous les vainqueurs, depuis le plus modeste jusqu'à une Altesse Royale ;

Souhaits de bienvenue à messieurs les Consuls, à messieurs les Maires, à toutes les notabilités qui ont bien voulu répondre à l'appel monégasque ;

Remerciements particuliers à l'aimable et distingué amiral baron Lagé, sous la présidence de qui l'Union des yachts français a pris de si remarquables développements avec l'aide puissamment pratique de M. le baron de Rothschild ;

Remerciements aussi empressés au brave représentant de la Marine française, à M. le commandant Coreil, dont le navire nous paraît avoir mérité ici un nom moins farouche que celui d'Achéron.

Et, pour que chacun de vous, Messieurs, puisse s'associer au toast dans lequel je me résume, je lève mon verre :

A l'union de tous sur le terrain généreux et fécond des luttes pacifiques !

A la continuation de la prospérité de la Société des Régates de Monaco et des Sociétés sœurs si dignement représentées ici !

Ces paroles ont été suivies de chaleureux applaudissements.

M. Glaize a fait une véritable conférence d'une élégance et d'un mouvement remarquables. Sa thèse a été celle-ci : Il y a plus de trois mille ans qu'il est question dans l'histoire d'une station maritime importante à l'endroit qui est aujourd'hui Monaco Succédant aux Phéniciens, les Monégasques ont continué la tradition des entreprises maritimes hardies. Un des leurs a fait partie de l'expédition de Christophe Colomb. Les

ancêtres du Prince ont joué un rôle dans la plupart des grands actes de guerre des siècles précédents. Aujourd'hui c'est du côté des recherches scientifiques, de l'étude approfondie du fond des mers et des courants et des êtres inconnus poursuivie par d'autres savants illustres, que le Prince Souverain de Monaco dirige les forces de son intelligence, en même temps qu'il continue à donner à toute la région des institutions destinées à augmenter sa prospérité.

A ses côtés, une Princesse aimable et gracieuse entre toutes, s'adonne à la culture des lettres et des arts. Sous cette double impulsion, la Principauté entre dans une nouvelle ère dont l'éclat ne le cèdera pas à celui des anciens temps.

L'orateur termine en portant la santé de Leurs Altesses, aux bravos de toute l'assistance.

Plusieurs toasts ont suivi : M. l'Amiral baron Lagé, au nom de l'Union des Yachts français dont il est le très estimé président; M. le Ch^{er} de Loth, président de la Société Philharmonique, au nom des Sociétés monégasques; M. Joseph Marquet, président de la Société des Régates (il remercie les personnes présentes et M. le Préfet maritime de Toulon d'avoir bien voulu par leur présence et leur précieux concours, contribué au succès de cette remarquable journée); M. le Commandant Coreil, tous adressent leurs compliments aux organisateurs de la fête et boivent à la prospérité de la Société des Régates et de Monaco.

Puis, M. Guillin porte la santé de M. Joseph Marquet, et M^e Pilatte, du barreau de Nice, yachtmen convaincu, prononce un speech humoristique, dont la conclusion radicale est accueillie par de joyeux applaudissements :

J'espère, dit-il en substance, qu'après toutes les innovations, les inventions modernes, qui consistent à créer des bateaux où l'on ne peut se tenir ni debout, ni assis, ni couché, on en reviendra aux navires larges et commodes de l'ancien temps.

En se séparant, vers onze heures, les assistants heureux de la réussite, exprimaient hautement leur contentement de cette amicale réunion, qui cimentait si cordialement la bonne entente qu'on se plaît à constater entre toutes les Sociétés de la Principauté et des environs.

En outre des bâtiments venus pour assister ou prendre part à nos régates, nous devons signaler le yacht à vapeur autrichien *Read Eagle*, à M. le baron Biedermann, venu de Villefranche le 12 mars, 18 hommes d'équipage, capitaine William, 160 tonneaux, et le yacht à vapeur anglais *Ariès*, à M. Efore, venant de Nice le 15. 13 hommes d'équipage, capitaine Cranmer, 3 passagers, 107 tonneaux.

Jeudi, comme nous l'avions annoncé, a eu lieu le baptême par M^{er} Ramin, de la yole de mer dont nous avons parlé, appartenant à la Société des Régates. Cette yole a reçu le nom d'*Odile*,

La marraine était M^{lle} Louise Gastaldi, le parrain, M. le Maire de Monaco.

Après la cérémonie, le champagne a été offert par M. Marquet, président de la Société, aux invités, et des toasts ont été portés à Leurs Altesses Sérénissimes, à la Principauté, à la Société, ainsi qu'à M. Marquet.

Aujourd'hui après-midi, deuxième bataille de fleurs sur la place du Casino. Le temps magnifique et les préparatifs promettent une fête des plus réussies.

Nous sommes heureux d'enregistrer l'acte de probité qui suit :

Dans l'après-midi de mercredi dernier, un portefeuille contenant un certain nombre de billets de banque fut oublié par M^{me} la comtesse de Béarn, au laboratoire de la Société industrielle de Monaco, boulevard de la Condamine.

MM. Sicard et Bottero, employés du laboratoire, s'aperçurent de cet oubli quelques instants après

le départ de la visiteuse. M. Sicard s'empressa de reporter ce portefeuille à la comtesse et refusa toute récompense.

La représentation d'*Armide*, samedi dernier, offrait un intérêt particulier au point de vue de la rétrospective. Après les représentations des ouvrages modernes si remarquables donnés sur la scène de Monte Carlo, il était curieux de revenir à plus d'un siècle en arrière.

L'épreuve est à la louange de M. Gunsbourg qui pratique, en art, un éclectisme du meilleur goût. La musique de Gluck et ses interprètes ont obtenu un succès de bon aloi. Une bonne part en revient à l'orchestre de M. Jehin, aux superbes décors de la pièce, aux artistes des ballets et à la mise en scène, très bien réglée malgré ses difficultés.

M^{me} Deschamps-Jehin, M^{lle} Janssen, M. Gibert ont eu les honneurs de la soirée

Les autres artistes se sont acquittés très convenablement de leurs rôles; enfin M^{lle} Virginia Zucchi et M^{lle} Preobrajenski ont été chaleureusement applaudies. Les danseurs russes qui ont suivi l'opéra de Gluck ont été rappelés et couverts de fleurs et d'applaudissements.

A l'occasion de la Mi-Carême, le concert classique du jeudi 21 mars n'aura pas lieu.

PALAIS DES BEAUX-ARTS

Demain mercredi, *On demande des Ingénues*, vaudeville en un acte; *La Pavane*, pantomime en un acte de M. Léon Sarty, musique de M. André Pollonais.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

CONCOURS BI-HEBDOMADAIRES

Lundi 11 mars

Le *Prix de Jason* a été gagné par M. le comte de Robiano, 7 sur 7, premier; la seconde place a été partagée entre MM. Lo et Roberts, 6 sur 7.

Les autres poules ont été gagnées par ou partagées entre MM. Blake, Galfon, Stusx, de Pallandt, Carrick, Bellusci.

Vendredi 15 mars

Le *Prix de Clôture* a été gagné par M. Bellusci, 6 sur 6, premier, battant M. Descharmays, second; M. Deshayes, troisième.

Les autres poules ont été gagnées par ou partagées entre MM. Galfon, Roberts, Lip.

Samedi 16 mars

Le *Prix du Cap Saint-Jean* a été gagné par M. Gourgaud, 14 sur 14, premier, battant M. de Knyff, 13 sur 14, second; M. Thome, 12 sur 13, troisième.

Les autres poules ont été gagnées par ou partagées entre MM. Stusx, Descharmays, Carrick, Henry.

Lundi 18 mars

Le *Prix de Beaulieu* a été gagné par M. Descharmays, 12 sur 12, premier, battant MM. Roberts et de Knyff, 11 sur 12, seconds.

Les autres poules ont été gagnées par ou partagées entre MM. Carrick, Henry, Lumley, Poizat, Deshayes, Bellusci, de Maubeuge.

Mercredi 20 Mars — *Prix de Roquebrune*.

Vendredi 22 Mars — *Prix d'Adieu*.

Le *Tir au Sanglier* a été clos le 15 mars.

Lord de Grey, 44 points, premier; comte Bernstorff, 44 points, second; comte Trauttmansdorff, 43 points, troisième.

Tir au Pistolet. — MM. de Vojnich, 44 points, premier; Journu, 43 points second; comte Valéry, 41 points, troisième.

Le Sport Vélocipédique Monégasque, nous communique l'avant-programme de la grande réunion internationale vélocipédique qui aura lieu le dimanche 31 mars 1895, à une heure de l'après-midi, sur le boulevard de la Condamine.

Première course. — Réservée aux Séniors du S. V. M. Distance, 2,800 mètres (4 tours). Temps maximum, 6 minutes.

1^{er} prix, un Objet de 120 francs et une médaille d'or de

400 francs, offerte par M. le Ch^{er} Pierre Neri; 2^e prix, un Objet d'art de 90 francs; 3^e prix, un Objet d'art et 60 fr.

Deuxième course. — Réservée aux Juniors du S. V. M. Distance, 2,100 mètres (3 tours). Temps maximum, 5 minutes.

1^{er} prix, un Objet d'art de 100 francs; 2^e prix, un Objet d'art de 60 francs; 3^e prix, un Objet d'art de 30 francs.

Troisième course. — Grande régionale (bi et bi), réservée aux velocemen habitant la Principauté de Monaco et les départements des Alpes-Maritimes, Var, Bouches-du-Rhône, Basses-Alpes, Vaucluse, Corse, Gard et province de Port-Maurice et y résidant au moins depuis 6 mois. Distance, 4,200 mètres (6 tours). Temps maximum, 9 minutes.

1^{er} prix, 150 francs; 2^e prix, 100 francs; 3^e prix, 60 fr.

Quatrième course. — Grande internationale (bi), ouverte à tous coureurs. Distance, 7,000 mètres (10 tours). Temps maximum, 14 minutes.

1^{er} prix, 300 francs; 2^e prix, 200 francs; 3^e prix, 100 fr.

Cinquième course. — Grande internationale (bi-tandem), ouverte à tous coureurs. Distance, 7,000 mètres (10 tours). Temps maximum, 14 minutes.

1^{er} prix, 200 francs; 2^e prix, 150 francs; 3^e prix, 100 fr.

Sixième course. — Régionale (consolation), réservée aux coureurs non primés dans la grande régionale et ayant accompli le parcours en entier. Distance, 4,200 mètres (6 tours). Temps maximum, 9 minutes.

1^{er} prix, 50 francs; 2^e prix, 40 francs; 3^e prix, 30 francs.

Septième course. — Internationale consolation, réservée aux coureurs non primés dans les grandes internationales bi et bi-tandem, et ayant accompli le parcours en entier. Distance, 7,000 mètres (10 tours). Temps maximum, 14 minutes 30 secondes.

1^{er} prix, 70 francs; 2^e prix, 60 francs; 3^e prix, 50 francs.

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser à M. Van Eessen, président de la commission des courses, au Siège Social, 5, avenue de la Gare, à Monaco.

Droits d'inscriptions. — Grandes Internationales, 20 fr. Ce droit d'inscription dispense celui des autres courses. — Grande régionale, 10 francs. Les droits d'inscription seront remboursés à tous les coureurs ayant rempli leurs engagements.

TROTTEING DU LITTORAL

Suite — Voir le numéro précédent

Pour éviter les rencontres, chocs, croisements, ainsi que pour surveiller l'allure des chevaux, chaque voiture sera occupée par un délégué, désigné par les commissaires. Le choc d'un attelage par un autre entraînera la disqualification de celui qui s'en sera rendu coupable. Le croisement d'un attelage par un autre, ayant porté préjudice à l'allure d'un des concurrents, pourra entraîner également la disqualification de celui ou de ceux qui s'en seront rendus coupables.

Il est rigoureusement défendu de faire claquer le fouet.

Le Comité décidera séance tenante, et sans appel, sur toutes réclamations et contestations, pouvant se produire à l'occasion du concours et de la course des voitures de remise et des fiacres.

PRIX

Première journée, vendredi 5 avril. — 1^o Concours de voitures de remise et fiacres, 500 fr.; 2^o Prix de l'Élevage Français, 4,400 fr.; 3^o Prix du Littoral, 1,175 fr.; 4^o Prix du Comité des Fêtes (International d'ouverture), 2,000 fr.

Deuxième journée, dimanche 7 avril. — 1^o Prix du Midi, 2,150 fr.; 2^o Prix du Grand International, 4,000 fr.; 3^o Prix du Grand International, Gordon-Bennet (course supplémentaire), 12,500 fr.; 4^o Prix de Consolation aux chevaux du littoral, 700 fr.

Troisième journée, mardi 9 avril. — 1^o Prix de Consolation, 2,600 fr.; 2^o Prix du Grand Handicap International, Gordon-Bennet (course supplément.), 7,500 fr.; 3^o Prix de Consolation, international, 1,300 fr.; 4^o Prix de la Course de fiacres, 800.

Tous les chevaux, qui concourent aux Prix Internationaux ou de l'Élevage français, devront produire un certificat officiel de record pour l'année 1894 ou 1895, Chaque course ne pourra avoir lieu qu'à la condition que sur les chevaux engagés deux au minimum se présentent au Start.

Des indemnités pour frais de transport seront accordées aux chevaux, ayant pris part à ces courses, dans les conditions et avec les restrictions suivantes, à savoir :

200 fr. aux chevaux français, ayant eu un record officiel non inférieur à 1'36" le kilomètre en 1894 ou 1895, pour le parcours de Caen à Nice ou tout parcours supérieur. Toutefois les chevaux ayant couru à Neuilly-Levallois devront avoir un record de 1'33" le kilomètre.

250 fr. pour ces mêmes parcours, aux chevaux de

toutes races, ayant eu un record officiel non inférieur à 1' 30" le kilomètre en 1894 ou 1895.

Les chevaux ci-dessus, qui auront fait un parcours inférieur à celui de Caen-Nice, recevront une indemnité réduite proportionnellement à la distance parcourue.

400 fr. aux chevaux américains, ayant eu un record officiel non inférieur à 2' 16" le mille anglais en 1894 ou 1895.

400 fr. aux chevaux russes, ayant eu un record officiel non inférieur à 2' 20" le mille anglais en 1894 ou 1895.

400 fr. aux chevaux autrichiens et allemands, ayant eu un record officiel non inférieur à 1' 33" le kilomètre en 1894 ou 1895.

200 fr. aux chevaux italiens, ayant eu un record officiel non inférieur à 1' 33" le kilomètre en 1894 ou 1895.

300 fr. aux chevaux italiens, ayant eu un record officiel de 2' 19" le mille anglais en 1894 ou 1895, et 400 fr. pour ces mêmes chevaux, si leur record a été de 2' 16" le mille anglais.

Le gagnant, français ou étranger, d'un prix de 1,000 francs ou de plusieurs prix, ne dépassant pas 1,500 fr., recevra la moitié de l'allocation.

Le gagnant, français ou étranger, d'un prix supérieur à 1,000 fr., ou de plusieurs prix, dépassant 1,500 fr., n'aura droit à aucune allocation.

En cas de force majeure, le Comité du Trotting du Littoral se réserve le droit, par l'intermédiaire de son bureau, de faire subir au programme les modifications reconnues urgentes.

Toute réclamation ne sera examinée, que si elle est faite par écrit, signée et accompagnée d'un versement de 50 fr., qui ne seront pas rendus, si la réclamation n'est pas admise.

CONDITIONS SPÉCIALES

POUR LE CONCOURS ET LA COURSE DES VOITURES DE REMISE ET DES FIACRES

Ces épreuves n'auront lieu qu'à la condition que deux attelages en paire au moins se présentent sur la piste.

Les attelages devront être produits dans un état convenable.

Une allure régulière est exigée. Tout cheval qui prendra le galop devra être immédiatement remis au trot.

Les commissaires devront prononcer la mise hors de course de tout attelage dont un des chevaux ou les deux chevaux auront parcouru au galop une partie plus ou moins longue de la piste, ou dont l'allure aura cessé d'être régulière.

Première journée — Vendredi 5 avril

I. — CONCOURS DE VOITURES DE REMISE ET FIACRES, ATTELAGE A DEUX (VICTORIAS-MILORDS)

500 francs, offerts par la ville de Cannes, alloués aux attelages les plus corrects et les plus élégants comme ensemble, qui auront été engagés à la course de fiacres de la troisième journée. — (Se conformer aux règlements de la Société des Concours Hippiques de France) — La répartition définitive des prix au programme devra être effectuée suivant le nombre des voitures engagées. Ces voitures, ainsi que leurs chevaux, devront appartenir, depuis le 1^{er} janvier 1895, à des loueurs, payant patente annuelle, ou à des cochers, propriétaires d'équipages, domiciliés sur le littoral, entre Hyères et Menton, y compris la principauté de Monaco.

Les voitures devront être complètes et inspectées le 5 avril, de 9 heures à 11 heures et demie du matin, par une commission mixte de commissaires.

Entrée : 15 francs pour chaque voiture, payables le jour de l'engagement.

Engagements jusqu'au dimanche 24 mars 1895, avant midi, chez M. le Secrétaire du Trotting du Littoral, à la Mairie de Nice.

L'engagement au Concours entraîne l'obligation de participer à la course de fiacre du troisième jour.

N. B. — Voir les conditions spéciales ci-dessus.

II. — PRIX DE L'ÉLEVAGE FRANÇAIS (ATTELÉ)

4,000 francs, et un objet d'art offert par S. A. I. le duc Georges de Leuchtenberg ; dont 2,700 francs et l'objet d'art au premier, 1,100 francs au second, 475 fr. au troisième, 125 francs au quatrième.

Pour chevaux entiers et juments, de 4 à 8 ans, nés et élevés en France

Entrée : 80 francs. Moitié forfait. Poids suivant l'âge, à fixer conformément au règlement de la Société d'encouragement du demi-sang français.

Distance : 3,200 mètres.

Engagements jusqu'au lundi 25 mars 1895, avant midi, chez M. le Secrétaire du Trotting du Littoral, à la Mairie de Nice. (A suivre)

CHRONIQUE DU LITTORAL

Nice. — S. M la Reine d'Angleterre est arrivée vendredi après-midi à Nice où la population l'a saluée par d'unanimes témoignages de respect. La reine est à l'hôtel de Cimiez

Le cérémonial, annoncé par les journaux la veille, a été suivi de point en point.

Pendant le séjour de Sa Majesté à Nice, le croiseur le *Cambrian*, commandé par le prince Louis de Battenberg, restera à Villefranche. Ce bâtiment de guerre est de 4,360 tonneaux, 9,000 chevaux, et file 19 à 20 nœuds.

— La matinée dansante offerte au Casino Municipal samedi dernier par les généraux et les officiers des garnisons de Nice et des Alpes-Maritimes, à l'escadre active de la Méditerranée, a été des plus brillantes.

Leurs Altesses Sérénissimes y assistaient ainsi que le prince Louis de Battenberg, commandant le croiseur le *Cambrian*; le prince et la princesse Louis de Bourbon.

— M. Emile Moussard, secrétaire général des Alpes-Maritimes, est nommé préfet de l'Aveyron ; il est remplacé à Nice par M. Grassi, sous-préfet à Grasse.

Vintimille. — A l'occasion de sa fête, S. M. le Roi a conféré le collier de l'ordre de l'Annonciade à notre député, l'honorable Biancheri, depuis nombre d'années président de la Chambre.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

L'arrivée du printemps, qui commencera officiellement la semaine prochaine et qui nous a valu déjà une amélioration dans la température, amène en ce moment beaucoup d'étrangers à Paris. La Reine d'Angleterre n'a fait que traverser Paris en se rendant à Nice. Son haut rang ne lui permet pas de s'arrêter dans la capitale d'un Etat sans un cérémonial réglé par l'étiquette, le déplacement de la Reine d'Angleterre étant motivé par des raisons de santé ; Sa Majesté Britannique a tenu à ce qu'il ne prenne pas un caractère politique et ne lui impose pas un cérémonial fatigant.

S. A. I. le grand-duc Alexis est descendu à l'Hôtel Continental. Il a été reçu en audience solennelle par le Président de la République et il a eu avec lui une entrevue des plus cordiales.

Son Altesse Impériale a fait le plus grand éloge du climat du littoral méditerranéen qui lui a rendu la santé, et il a dit qu'il se proposait de revenir l'hiver prochain à Monte Carlo, à moins d'empêchements imprévus.

A la sortie de l'Elysée, le grand-duc Alexis a été l'objet d'une manifestation sympathique de la part de la foule massée aux abords du palais.

Conformément à l'usage, M. Félix Faure, accompagné du général Tournier et du colonel Chamoin, a rendu, un quart d'heure après, sa visite au grand-duc Alexis, à l'Hôtel Continental.

L'an dernier, le duc d'Aoste, fils aîné de feu le duc d'Aoste, frère du Roi d'Italie, était venu à Paris et y avait séjourné plusieurs semaines dans le plus strict incognito. Cette année, le duc d'Aoste est venu faire un nouveau voyage à Paris, et M^{re} le duc d'Aumale lui a offert l'hospitalité dans son château de Chantilly.

Le duc est âgé de vingt-six ans. D'une taille au-dessus de la moyenne, il en impose par sa prestance. Les traits de son visage rappellent le type de la Maison de Savoie. Il a les cheveux châtain et la moustache blonde, les yeux très grands, beaucoup de bonne humeur et une grande élégance de manières. Il parle parfaitement le français, l'anglais et l'allemand. C'est un militaire accompli. Il a été nommé, vers la fin de l'année dernière, colonel du 5^e régiment d'artillerie en garnison à Veneria Reale, petite ville située à une dizaine de kilomètres de Turin. Il y vit au milieu des officiers de son régiment, prend ses repas au mess et emploie sa grande fortune à venir en aide aux pauvres de la ville. Le duc d'Aoste est, en effet, le prince le plus riche de la Maison de Savoie, il possède de vastes domaines en Italie et en Belgique, un superbe palais à Turin où il a dépensé plus de deux millions de francs et où on admire des collections artistiques d'une grande valeur.

Le duc d'Aoste est un amateur éclairé des arts et, dans sa visite au duc d'Aumale, il pourra apprécier en connaisseur les belles collections de Chantilly où il y a des tableaux au moins aussi beaux que ceux du musée du Louvre.

×

Le Président de la République a été l'objet, de la part du haut commerce parisien, d'une manifestation à laquelle il a été particulièrement sensible. Il a reçu dans la grande salle des Fêtes du Palais de l'Elysée onze cent quatre-vingt-trois délégués, représentant le tribunal de commerce de la Seine, la chambre de commerce, les deux cent trente-six associations syndicales de la ville de Paris et un groupe de plus de cinquante mille commerçants et industriels. Des discours ont été prononcés, et le haut commerce parisien a exprimé la fierté qu'il éprouvait en voyant un négociant appelé à la première magistrature de la République. M. Félix Faure a longuement répondu. Après avoir remercié les délégués de leur démarche, il leur a exprimé la confiance que le commerce et l'industrie de la ville de Paris auraient, dans la grande Exposition de 1900, la place qui leur revient légitimement et contribueraient puissamment à l'éclat de cette fête du travail et de la paix. Cette réception avait un caractère vraiment grandiose et elle aura un grand retentissement. C'est la première fois qu'une pareille représentation du commerce et de l'industrie parisienne s'est rendue auprès du Président de la République.

×

Le récent incident de la Gascogne et l'inquiétude profonde qu'il a jetée dans tant de familles avaient attiré l'attention sur la possibilité qu'il y aurait d'utiliser en mer

les pigeons voyageurs pour donner, en cas de besoin, des nouvelles de nos grands paquebots. Le directeur du *Petit Journal*, M. Marinoni, qui est actuellement en villégiature à Beaulieu, s'est emparé de l'idée avec un grand à-propos, et il vient d'annoncer qu'il ferait les frais d'un double concours de pigeons, pendant l'été prochain.

M. Marinoni a fait appel à toutes les sociétés colombo-philas de France et de l'étranger, pour l'organisation d'un lâcher monstre de pigeons voyageurs de toute provenance, qui se fera le 23 juin 1895, à Paris, des hauteurs du Trocadéro. Mais ce qui paraît plus intéressant encore que ce lâcher monstre, ce sera un concours maritime de pigeons voyageurs que le *Petit Journal* ouvre à Saint-Nazaire, où les membres du comité et les pigeons seront emmenés en pleine mer sur un steamer affrété par M. Marinoni. Des lâchers s'opéreront à 100, 200, 300, 400 et 500 kilomètres en pleine mer. On pourra se rendre compte ainsi de l'utilité des pigeons pour renseigner les armateurs, au cas où des événements de mer obligeraient les paquebots à se détourner de leur route normale.

Le *Petit Journal* a eu une idée heureuse et qui contribuera à sa popularité plus encore que les concours de vélocipèdes et de voitures sans chevaux qu'il a précédemment organisés.

Pendant longtemps, les journaux américains avaient eu seuls le privilège de tentatives pratiques du genre de celles que nous venons de signaler. Le *Petit Journal* a le premier, en France, imité et dépassé les journaux américains au point de vue pratique.

L'on doit hautement l'en féliciter.

DANGEAU.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire,

le Vendredi 29 Mars courant

à deux heures de relevée, au Siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les porteurs de DEUX CENTS ACTIONS nouvelles de la Société, ayant déposé leurs titres au Siège Social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production de récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'Article trente des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR : Modifications aux Statuts

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, le

Samedi 6 Avril prochain

à deux heures de relevée, au siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée générale se compose de tous les porteurs de DEUX CENTS ACTIONS nouvelles de la Société, ayant déposé leurs titres au Siège social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production de récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article trente des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

Etude de M^e A. BLANC, notaire et défenseur à Monaco 39, rue Grimaldi, 39

A VENDRE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Le mardi neuf avril mil huit cent quatre-vingt-quinze, à neuf heures et demie du matin, en l'audience des criées du Tribunal Supérieur de Monaco, au palais de Justice.

Une partie de maison située à Monaco, quartier du Tenao, comprenant un rez-de-chaussée et un étage avec petit jardin à l'est, et droit à un four à cuire le pain et à un réservoir.

Cette vente est poursuivie à la requête de monsieur Joseph ALASIA, ancien marchand tailleur, demeurant à la Turbie, ayant pour défenseur M^e BLANC, demeurant à Monaco, rue Grimaldi, 39.

Contre le sieur Joseph DEVANT, cultivateur, et madame Alexandrine CURTI, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, quartier du Tenao.

En suite d'une saisie pratiquée à la requête dudit monsieur ALASIA sur les susdits époux DEVANT, suivant procès-verbal de M^e TOBON, huissier à Monaco, en date du douze décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, visé le même jour, enregistré le quatorze du même mois, à folio 185, case 8, par monsieur BERTONI, qui a perçu un franc, et transcrit, après dénonciation aux parties saisies, au bureau des hypothèques de Monaco, le vingt-sept décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, volume 1, numéro 63.

L'immeuble à vendre est désigné ainsi qu'il suit au procès-verbal de saisie immobilière.

DÉSIGNATION :

Une partie de maison située à Monaco, quartier du Tenao, tenant du côté du nord à un chemin rural dit du Tenao et conduisant à la propriété des hoirs DE MILLO, du côté est audit chemin rural, du côté ouest à la partie de la même maison appartenant aux époux CURTI, et du côté sud à la propriété Louis BREMOND.

Cette partie de maison se compose d'un rez-de-chaussée, d'un étage au-dessus et d'un petit jardin à l'est, à usage de jardin potager; la façade nord est percée au premier étage d'une fenêtre non munie de persienne. La façade est percée au rez-de-chaussée d'une porte et d'une fenêtre avec palier devant la porte et escalier en ciment y accédant et petite terrasse; au premier étage d'une fenêtre et d'une porte avec balcon en bois sur le devant, on accède à ladite porte par un escalier en bois placé extérieurement, en partant du palier-terrasse du rez-de-chaussée; une rampe en maçonnerie clos ladite terrasse. Au midi le rez-de-chaussée forme premier étage et le premier étage forme le second étage, et chaque étage est percé d'une fenêtre dont celle du rez-de-chaussée n'est pas munie de persiennes. La façade ouest n'a aucune ouverture par la raison qu'elle est contiguë avec la partie de maison appartenant aux époux RICHIER-CURTI.

Un mur en pierres sèches entoure le petit jardin existant à l'est.

Lequel immeuble et dépendances figurent sur la matrice cadastrale de la Principauté de Monaco, sous les numéros 254 et 255 de la section E, pour une superficie totale de cent cinq mètres carrés environ.

MISE A PRIX

Ladite vente aura lieu sur la mise à prix de cent francs, fixée par le poursuivant, ci. 100 francs.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES :

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 40 de l'Ordonnance Souveraine du 3 mars 1865, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions sur lesdits immeubles pour raison d'hypothèques légales, devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, au greffe du Tribunal Supérieur, et pour tous renseignements, à M^e Blanc, notaire et défenseur.

Fait et rédigé par le défenseur poursuivant à Monaco, le dix-huit mars mil huit cent quatre-vingt-quinze.

Signé : A. BLANC.

Enregistré à Monaco, le dix-huit mars mil huit cent quatre-vingt-quinze folio 97 v^o, case 6. Reçu un franc.

Signé : BERTONI.

Etude de M^e A. BLANC, notaire et défenseur à Monaco 39, rue Grimaldi, Condamine

VENTE SUR LICITATION

LES ÉTRANGERS ADMIS, APRÈS RENVOI ET AU RABAIS

Il sera procédé le dix avril prochain, jour de mercredi, à neuf heures et demie du matin, à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de Monaco, séant au palais de Justice, et devant monsieur PLANTIF, juge, audit Tribunal, à cet effet commis.

A la vente sur licitation avec admission d'étrangers, au rabais, de l'immeuble dont la désignation suit :

DÉSIGNATION :

Une propriété située à Monte Carlo, quartier de la Rousse, d'une contenance de huit cent vingt-neuf mètres carrés vingt-cinq décimètres, sur laquelle se trouve une maisonnette élevée d'un étage sur rez-de-chaussée et un réservoir, confrontant :

Du nord, à monsieur Verhoeven; du midi, à un chemin et à la villa du Ravin, appartenant à monsieur Méchelaère; de l'est, à la même villa et à Joseph Aureglia; et de l'ouest, à messieurs Louis et François Barral.

Elle fait partie du numéro 237 de la section E, du plan cadastral de la Principauté de Monaco.

NOMS DES POURSUIVANTS

Cette vente est poursuivie à la requête de :

1^o Dame Eudoxie RAYNAUD, épouse assistée du sieur Julien MÉCHÉLAÈRE, artiste musicien au Casino de Monte Carlo, avec lequel elle demeure à Monte Carlo;

2^o Dame Blanche RAYNAUD, épouse assistée du sieur Emmanuel MUGETTI, entrepreneur de peinture, avec lequel elle demeure à Monaco;

Et 3^o, dame Antoinette RAYNAUD, épouse autorisée du sieur Antoine SANGEOORGES, propriétaire, avec lequel elle demeure à Monaco.

Ayant tous M^e BLANC pour défenseur.

En présence ou elle dûment appelée de la dame Dévote RAYNAUD, épouse du sieur Etienne CARAVÉO, demeurant à Monaco.

Elle a été ordonnée par un jugement du Tribunal Supérieur de Monaco en date du quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze, et avait été fixée au neuf mars mil huit cent quatre-vingt-quinze, mais à cette audience personne n'ayant couvert la mise à prix de dix mille francs, elle a été renvoyée à la date sus indiquée, par jugement du même jour.

MISE A PRIX

Ledit immeuble sera mis en vente en un seul lot, outre les charges, sur la mise à prix de dix mille francs, fixée par monsieur l'Avocat Général, aux termes d'une Ordonnance en date du sept février mil huit cent quatre-vingt-quinze, ci. 10,000 fr.

RABAIS

A défaut d'enchères, l'adjudication se fera au rabais, conformément à l'article 389 du Code de procédure.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, au greffe du Tribunal Supérieur où il a été déposé le cinq février mil huit cent quatre-vingt-quinze, et pour tous renseignements, à M^e Blanc, notaire et défenseur.

Fait et rédigé à Monaco, le dix-huit mars mil huit cent quatre-vingt-quinze.

Signé : A. BLANC.

Enregistré à Monaco, le dix-huit mars mil huit cent quatre-vingt-quinze, folio 97 v^o, case 5, reçu : un franc.

Signé : BERTONI.

Suivant acte sous seing privé en date du huit mars courant, M. Silva, propriétaire du London House, sis à Monaco, rue Albert, numéro 2, a vendu à M. Luigi Capellero ledit fonds de commerce. Les créanciers, s'il en existe, sont priés de former leur opposition en l'agence ANSALDI, de Nice, dans un délai de huit jours, sous peine de déchéance.

AVIS

Par convention verbale, M. Charles REALI a promis de vendre à M. J. KAISER, la part qu'il possédait comme associé dans l'Hôtel de Berne à Nice.

Les oppositions seront reçues par M. KAISER, Hôtel de Berne, dans la huitaine, à compter de ce jour, sous peine de déchéance.

SOCIÉTÉ ANONYME DES HALLES ET MARCHÉS

DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Nous rappelons à nos lecteurs que messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le

Lundi 1^{er} Avril 1895

à 2 heures de relevée, au siège social de la Société, rue du Port, Condamine.

L'assemblée générale se compose de tous les porteurs de vingt actions, ayant déposé leurs titres au siège social deux jours avant la réunion de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR :

Nomination des Commissaires
Modifications aux Statuts

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 11 au 17 mars 1895

VILLEFRANCHE, yacht à vap. <i>Rea Eagle</i> , autr., c. Williams, passagers.	
NICE, yacht à vap. <i>Eros</i> , fr., c. Dejoie, id.	
ID. yacht à vap. <i>Ariès</i> , fr., c. A. de Rothschild, id.	
ID. yacht à vap. <i>Marguerite</i> , fr., c. Dupon, id.	
MENTON, yacht à vap. <i>Ar-Nédélec</i> , fr., c. de Waresquiel, id.	
NICE, yacht à vap. <i>Duguesclin</i> , fr., c. Breton, id.	
MENTON, yacht à vap., <i>Fédora</i> , angl., c. West, id.	
ID. id. <i>La Perle</i> , angl., c. Anderson, id.	
NICE, yacht à vap., <i>Ariès</i> , angl., c. Granmer, id.	
BEAULIEU, yacht à vap. <i>Flamingo</i> , angl., c. Samuelson, id.	
LA NOUVELLE, br. goél. <i>Caterina</i> , Monaco, c. Bregliano, vin.	
SAINTE-TROPEZ, b. <i>Deux-Frères</i> , fr., c. Courbon, bois.	
ID. b. <i>Figaro</i> , fr., c. Musso, sable.	

Départs du 11 au 17 mars

NICE, vap. <i>Duguesclin</i> , fr., c. Breton, passagers.	
BEAULIEU, yacht à vap. <i>Flamingo</i> , angl., c. Samuelson, id.	
SAINTE-TROPEZ, b. <i>Figaro</i> , fr., c. Musso, sur lest.	
ID. b. <i>Fortune</i> , fr., c. Moutte, id.	
ID. b. <i>Reine-des-Anges</i> , fr., c. Martin, id.	
ID. b. <i>Charles</i> , fr., c. Allègre, id.	
CANNES, b. <i>Marie</i> , fr., c. Ferréro, in.	
ID. b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Bellone, id.	
ID. b. <i>Gambetta</i> , fr., c. Comte, id.	
MENTON, yacht à vap. <i>Ar-Nédélec</i> , fr., de Waresquiel, passag.	
ID. yacht à vap. <i>La Perle</i> , angl., c. Anderson, id.	

Les familles ISOUARD, BIOVÈS, DE LOTH, BOSIO, CAPATTI et GOGGIA remercient vivement toutes les personnes qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Mademoiselle Nathalie BOSIO

M. DE MONTJOYE, représentant de la Société des mines de Lens et de Douvrin (Pas-de-Calais), a l'honneur de porter à la connaissance du public que l'on trouvera au dépôt de la Société (dans les terrains de Millo) diverses qualités de charbon.

- 1^o Charbons de ménage;
- 2^o Charbons d'industrie;
- 3^o Charbons de forges.

Le tout, à des prix très modérés. S'adresser au vicomte R. de Montjoye, villa de l'Ouest, boulevard de l'Ouest, Monaco.

VENTE par suite de faillite, d'un fonds de **Restaurant avec Epicerie et débit de vins et liqueurs**, situé à Monte Carlo, au Pont de la Rousse. S'adresser à M. Croco, syndic de la faillite.

AMEUBLEMENT FRANÇAIS

Meubles en tous genres

SOMMIERS, GLACES, FAUTEUILS, CANAPÉS, etc.

VENTE A CRÉDIT

PASSERON fils, représentant, 8, rue Caroline, Monaco

GRAND BAZAR

MAISON MODELE

DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885; Paris, 1889

ARTICLES DE PARIS

SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO
PARFUMERIE, PAPETERIE, PHOTOGRAPHIES,
OBJETS RELIGIEUX, ÉVENTAILS, GANTS
BONNETERIE, BROSSERIE, LINGERIE, RUBANS, MERCERIE
DENTELLES

OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES

ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS

ARTICLES DE VOYAGE

Maison recommandée — On parle les Langues

Imprimerie de Monaco — 1895

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Mars	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES					TEMPÉRATURE DE L'AIR					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL
	réduites à 0 de température et au niveau de la mer					(Le thermomètre est exposé au nord)							
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir			
11	750.1	749.7	748.3	747.9	747.6	13.0	14.5	13.0	12.9	11.5	52	S E fort	Couvert, pluie
12	742.7	742.4	741.6	741.5	742.5	11.6	12.9	14.2	14.8	14.5	51	id.	id.
13	746.0	747.8	748.6	749.8	751.8	14.3	15.7	14.5	13.0	12.2	44	S O faible	Couvert, quelques gouttes
14	755.2	756.0	756.1	756.9	758.2	13.5	15.8	15.6	13.2	12.4	36	id.	Couvert
15	761.0	761.8	761.2	761.5	762.0	12.6	15.2	15.2	13.2	12.0	59	id.	Beau, quelques nuages
16	762.2	762.5	762.0	762.0	762.1	13.0	15.0	15.0	11.9	11.5	50	S E faible	id.
17	762.4	762.5	762.0	762.0	762.3	13.0	15.2	13.5	11.4	10.2	35	id.	Couvert

DATES	11	12	13	14	15	16	17
TEMPÉRATURES EXTRÊMES							
Maxima	14.5	14.8	15.7	16.0	16.1	15.9	15.9
Minima	10.4	10.2	11.9	11.1	10.8	10.2	9.8

Pluie tombée : 6^{mm}1